

« et qu'il plaira à Nostre Mère Sainte Eglise et à leurs  
« parens et hamis et mesme de passer contra incontinent  
« et sitost que Dieu permettra audit prétendu futur de  
« revenir de la Compagnie de M. de Vassant quy est  
« Capitaine d'Infanterye au Régiment du Roy, et qu'il est  
« pour revenir s'y faire se peut en dedans la feste de  
« Saint-Martin prochaine ou plustot qu'il luy sera pos-  
« sible; ce promettant et se promettans l'un l'autre la foy  
« de vray et loyal mariage et de ne pas s'engager à vivre  
« aucune autres partyes sans la permission ny avertir  
« l'autre, sous peine de tous despens, dommages et inté-  
« rétz, voulant mesme qu'en cas que la chose arrive que  
« celuy ou celle qui contreviendra sera tenu de payer par  
« manière de dommages intéreztz la somme de cent livres  
« d'escus, laquelle sera payée en vertu des présentes; et  
« pour plus grande seureté et engagement dudit projet du  
« futur mariage, ledit futur a, en la présence desdits sus-  
« nommez et des notaires soubsignez, baillé une bague  
« d'or, laquelle il laissera au doit de ladite prétendue  
« future, laquelle elle l'a de luy reçue en cette intention;  
« lesquelles partyes sont convenues de ce que dessus.

« Sy comme promettant, obligéant, et reconnaissant.

« Fait et passé ledit jour que dessus et ont déclaré ne  
« sçavoir écrire ny signer de ce interpellés et ont seule-  
« ment fait leurs marques ordinaires. »

Suivent cinq ou six de ces marques crucifères qui, ainsi que vous l'avez sans doute remarqué, font ressembler la fin de la plupart des actes et contrats d'autrefois à quelque plan de nécropole.

---

## A PROPOS DU PROLONGEMENT DU CANAL DE L'OURCQ A LA RIVIÈRE D'AISNE

Plusieurs journaux de la région ayant remis sur le tapis la question du prolongement du canal de l'Ourcq à la rivière d'Aisne par la vallée de la

Savière, un des membres de la Société Historique observe qu'il serait peut-être intéressant de consigner dans le Bulletin de la Société les premiers débuts de la navigation sur le canal de l'Ourcq, ainsi que les dates et les titres des différents projets établis et publiés pour arriver à une réalisation du prolongement de l'Ourcq et de sa jonction avec la rivière d'Aisne.

Les débuts du canal ne datent pas d'hier, — dit M. Ernest Roch, — on les trouve tout au long mentionnés dans le *Valois* de Carlier, livre VIII, page 613 :

On demandait depuis plusieurs siècles (!) le rétablissement de la navigation sur la rivière d'Ourcq, — dit-il.

L'entreprise devoit être grande utilité au commerce actif du pays, à l'approvisionnement de Paris, et surtout au transport des bois de la forêt de Retz, que les frais de chariage obligeoient de donner à très bas prix. Ce projet avoit été agité sous le règne de François I<sup>er</sup>, mais il n'avoit pas eu d'exécution : l'on n'avoit pas même commencé les travaux. Le Roi cependant avoit rendu une déclaration datée du 13 décembre 1528, étant à Saint-Germain-en-Laye. Il permettoit au Prévôt des Marchands et aux Echevins de Paris d'entreprendre et de faire toutes les avances qui pourroient conduire cette affaire à sa fin (*Ordonnances de François I<sup>er</sup>, volume 2<sup>e</sup>, livre 14*). Il leur accorderoit en même temps un octroi sur le vin, dont le produit seroit employé à ouvrir cette navigation. La déclaration fut reçue du public avec une grande joye, à Paris surtout. Le Parlement l'enregistra le 8 janvier suivant.

Dès l'an 1562, la Reine-Mère (Catherine de Médicis) prit une dernière résolution à ce sujet. Elle fit commencer les travaux qui furent poussés avec vigueur. En deux ans, cette importante opération fut terminée, tandis qu'elle avoit été à peine ébauchée pendant trois règnes. Il fallait prendre

ce parti ou renoncer à l'entreprise. Les réparations de cette rivière ne sont pas de nature à être différées. Comme elle parcourt un terrain mouvant, qu'elle charrie beaucoup de vase, et qu'elle est fort sujette aux débordements, une réparation ébauchée ou négligée peut occasionner des frais immenses.

Ily a apparence que ce qui avoit ralenti et presque rebuté les premiers entrepreneurs, c'est qu'une seule inondation, un hyver pluvieux, détruisoient en peu de jours les travaux de plusieurs mois.

En 1564, on étoit parvenu à rendre la rivière d'Ourcq navigable. Elle portoit des bateaux construits exprès, beaucoup plus longs que larges. Ce sujet faisoit depuis deux ans la matière des conversations dans Paris. On attendoit avec impatience de grands avantages d'une communication facile et peu dispendieuse, avec un pays fertile en productions essentielles. On se flattoit d'avoir, dans la suite, le bois, le foin et le bled à meilleur compte. Le Prévôt des Marchands entretenoit ces espérances; la Reine Catherine de Médicis partageoit l'impatience du peuple, à cause du profit extraordinaire qu'elle devoit tirer de la vente de ses bois.

Les premiers bateaux qui arrivèrent à Paris par le nouveau canal furent reçus avec un applaudissement général, ils étaient chargés de bois. A leur départ du port de La-Ferté-Milon il y avoit eu des réjouissances publiques. Je lis dans la « Chronique » de cette ville, déjà citée, qu'on joua, à cette occasion, l'Histoire de Sainte-Marguerite à personnages dans la *Grand'Cour de l'Hôtel* (c'est-à-dire du Château)

A Paris, le Prévôt des Marchands, les Echevins et tout le Corps de Ville furent présents à l'arrivée de ces premiers bateaux; ils firent tirer le canon et donnèrent des fêtes. Ils témoignèrent aux conducteurs beaucoup d'accueil. La Reine Mère voulant marquer au Prévôt des Marchands sa reconnaissance lui fit présent de deux bateaux chargés de bois.

L'écrit d'où j'ai tiré ces dernières particularités an.

nonce cet événement comme un de ces traits qui méritent d'être consignés dans les fastes publics :

« Il arriva, y est-il dit, à Paris en ceste année 1564, des batteaux par un nouveau canal de rivière tombant en la Marne et icelle en la rivière de Seine. » (*Antiquités de Paris, page 430.*)

Ces espèces de flûtes ne portoient ni bois de compte, ni bois de corde. Elles étoient chargées d'un bois léger, fendu proprement, et lié comme des fascines, dans un goût qu'on ne connoissoit pas à Paris. Comme on nommait Col-de-Retz ou Cotte-de-Retz, dans le langage ordinaire, la forêt de Villers-Cotteretz, on donna le nom de cotteretz à ces fascines. Ce nom est même passé en proverbe : on appelle dans le discours familier « jambes de cotteretz » des jambes menuës, d'une même venue, sans mollets. On dit d'un homme exténué de maigreur, qu'il est « sec comme un cotteret ». On appelle de « l'huile de cotterets » des coups de bâtons. M. Huet, évêque d'Avranches, a cherché fort loin cette étymologie qui est simple.

A la fin des guerres de religion, l'on négligea l'entretien de la rivière d'Ourcq; c'est pourquoi elle retomba dans son premier état. Bergeron se plaignait en 1580 de ce qu'on n'avait plus soin *de la balezer et haudraguer comme il appartient et selon comme on avait commencé de le faire dès l'an 1562*: (*Valois Royal, folio 21, verso.*) Cet abandon dura jusqu'en 1632. On recommença alors, sur de nouveaux frais, à réparer les dégradations de près de soixante ans; on parvint au but; et, depuis ce temps, la rivière d'Ourcq a continué d'être navigable. L'entretien annuel est coûteux, mais les ducs de Valois, qu'il regarde, sont dédommagés par la perception du droit de travers et par la vente des bois de la forêt de Retz. Il coûte deux tiers ou moitié moins, lorsqu'on répare sur-le-champ, que lorsqu'on diffère pendant plusieurs mois. Aussi a-t-on pris sagement le parti de placer à La Ferté-Milon un ingénieur qui est chargé de remédier promptement aux dégradations.

Relativement à ces travaux d'entretien du canal de l'Ourcq, M. Ernest Roch communique à ses collègues le traité suivant, du quatorze novembre mil six cent quatre-vingt-dix :

Furent présens en leurs personnes Jean Quélin, adjudicataire des réparations de la rivière d'Ourcq, demeurant à Villers-Costrest, d'une part, et André Gosse et Pierre Sébastien, mariniers, demeurans à Lizy et Mareuil, faisant tant pour eux que pour Jacques Lamarre, Augustin Sébastien, François Le Roy, Jean Hory, Jean-Jacque Homme et Simon Le Clercq, aussi mariniers, demeurans audit Lizy, par lesquels ils ont promis seront tenus faire ratifier et s'obliger solidairement avec eux au contenu cy-après, à la vollonté dudict Quélin à peyne de tous despens, dommages et intérêt, d'autre part ; lesquels partyes ont reconnu avoir fait le marché et convention quy en suit : C'est à scavoir que lesdicts Gosse et Sébastien esdicts noms, ont promis et seront tenus solidairement l'un pour l'autre et un seul pour le tout de curer et nettoyer les graviers de Queue de Han, Nimer, Saint-Vaast et Molloy, rivière d'Ourcq, bien et duement et conformément à l'adjudication faite audit Quélin, dont lesdicts comparans ont dit avoir une parfaite connaissance. Ce marché ainsy fait moyennant la somme de cent cinquante livres, laquelle somme leur sera payée par ledict Quélin à fur et à mesure que lesdicts ouvrages se feront et auxquels ils seront tenus travailler incessamment et sans discontinuation de manière qu'ils soient faits et parfaits de cejourd'hui en dix jours, supposé que ladicte rivière ne desborde point, pendant lequel temps de dix jours de travail, ledit Quélin sera tenu d'empescher les bateaux de passer sur ladicte rivière, soit pour monter ou avaller. Et pour faciliter lesdicts ouvrages sera pareillement tenu ledit Quélin de leur fournir un cent et demy de fagots rendus aux endroits ou la charrette pourra aborder, et une pinte d'eau-de-vye par chacun des jours qu'ils travailleront, le tout sans diminution du prix cy-dessus. Et seront lesdits

ouvrages, vus, visités et reçus par ledit Quélin auquel lesdits Gosse et Sébastien es-noms se sont soumis et rapportez; après laquelle réception faite leur sera payé par ledit Quélin cent sols pour eux boire aussy sans diminution de ladicte somme de cent cinquante livres, car ainsy a été accordé entre les partyes. Fait et passé à Villers-Costrestz es-estude après-midy, l'an mil six cens quatre vingt dix, le quatorziesme jour de novembre.

(Signé :) J. QUELIN, André GOSSE, Pierre SÉBASTIEN, WUARNIER et LEBRUN (ces deux derniers notaires).

M. Roch ajoute que ceux qui s'intéressent à la question du canal de l'Ourcq pourront consulter, avec fruit, les deux ouvrages ci-après indiqués, qui se trouvent à la Bibliothèque Nationale :

« PETIT-RADEL. — *Notice historique comparée sur les aqueducs des anciens et la dérivation de la rivière d'Ourcq*; in-18, 1803. »

« GIRARD. — *Mémoire sur le canal de l'Ourcq*; in-4, 1831. »

#### ALLOCATIONS AU MUSÉE

Bien que n'ayant encore reçu aucun avis officiel, M. Castellant, vice-président, propose d'adresser des remerciements et l'expression de notre profonde reconnaissance à MM. les Membres du Conseil général du département de l'Aisne et du Conseil municipal de la Ville de Villers-Cotterêts qui, dans l'une de leurs dernières séances, ont voté en faveur de notre Société Historique régionale, et de notre Musée Alexandre-Dumas : le premier, la somme de